Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Cabinet du ministre d'État

Paris, le 18 juin 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2007 : 6ème année consécutive de baisse du nombre de morts sur les routes

Cet été, Karl Lagerfeld soutient la campagne de sensibilisation « gilet et triangle » lancée par la Sécurité routière

Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des Transports, et Cécile Petit, déléguée interministérielle à la Sécurité routière, présentent le bilan définitif de la sécurité routière en France pour l'année 2007 ainsi que le dispositif de communication visant à inciter chaque conducteur à disposer d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation dans son véhicule.

I. Bilan 2007 (France métropolitaine) : recul de 1,9 % de la mortalité routière

Établi par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), le bilan annuel définitif de l'accidentalité routière en 2007, comparé à celui de 2006, indique que :

- **la mortalité a reculé de 1,9 % en 2007 sur les routes françaises,** portant à 4 620 le nombre de personnes tuées. C'est la **sixième année de baisse consécutive**, même si, en 2007, ce ralentissement est moins significatif que celui de l'année 2006 (-11,5 %) ;
- **le nombre d'accidents corporels a augmenté de 1,2 %,** pour atteindre 81 272 en 2007 ;
- **le nombre de personnes déclarées blessées a augmenté de 1,1 %,** avec 103 201 accidents en 2007 ;
- parmi ces blessés, on enregistre **une baisse de 5 % des personnes hospitalisées**, soit 38 615.

« Un grand nombre de nos concitoyens a compris que le seul moyen d'éviter les drames de la route est de respecter les règles. Pour autant, la situation actuelle n'est pas acceptable et il nous reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, j'appelle à la mobilisation et à la responsabilisation de chacun pour mener un combat quotidien contre l'insécurité routière.
Lutter contre l'alcool au volant, faire reculer la mortalité insupportable des usagers de deux-roues motorisés et des jeunes, œuvrer pour un respect systématique des règles par chaque type d'usager, sont des priorités que je souhaite partager avec chaque Français. Ensemble, parce que nous sommes tous responsables, nous avons les moyens d'éviter que la route brise des vies », souligne Jean-Louis Borloo.

- **L'alcool demeure le facteur numéro un d'accident devant la vitesse**

L'année 2007 confirme les conséquences du risque alcool, devenu première cause d'accident de la route depuis 2006, devant la vitesse. **1 031 décès et 4 790 blessés hospitalisés sont attribuables à l'alcool.**

La part des conducteurs impliqués dans un accident mortel avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,5 g/l d'alcool dans le sang est en légère augmentation (17 % en 2007, contre 16,4 % en 2006).

À l'inverse, la baisse des vitesses sur les routes, enregistrée depuis 2002, se vérifie toujours en 2007. Les dépassements de la limitation autorisée de plus de 10 km/h reculent pour les véhicules légers, sont stables pour les poids lourds et remontent pour les motocyclettes. Quant aux grands excès de vitesse (de plus de 30 km/h), ils persistent dans les mêmes proportions que l'an dernier.

900 vies auraient pu être épargnées et plus de 7 000 blessés hospitalisés évités en 2007 si tous les conducteurs avaient respecté les limitations de vitesse autorisées.

En outre, le permis à points joue un rôle modérateur dans le comportement des conducteurs de véhicules motorisés en matière de vitesse. L'analyse des permis invalidés, entre 2004 et 2006, fait apparaître que seulement 15 % des points retirés résultent d'infractions liées à la vitesse.

- **La recrudescence de la mortalité des motocyclistes**

Après une année de recul significatif (-12,7 % en 2006), la mortalité des usagers de motocyclette connaît en 2007 une augmentation préoccupante.

- **L'augmentation du nombre de motocyclistes décédés sur les routes en 2007 atteint 7,9 %, celle des cyclomotoristes, 2,5 %.**
- **Alors qu'ils représentent 1,1 % du trafic en France, les motocyclistes comptabilisent 18 % des personnes tuées sur les routes, soit 830 personnes.**

Ce résultat s'explique en partie par une hausse du trafic due à l'adoption croissante de la motocyclette comme moyen de déplacement, notamment en remplacement de la voiture ou des transports collectifs. Il n'en demeure pas moins que les comportements à risque sont trop répandus, et que, si l'on se réfère à d'autres pays européens, la marge de progrès est importante. Si tous les conducteurs de motocyclette respectaient les règles en matière d'alcool et de vitesse, 50 % des accidents dans lesquels ils sont impliqués auraient pu être évités.

- **Des résultats contrastés pour les usagers vulnérables**

Le bilan de la sécurité routière en 2007, comparé à celui de l'année 2006, présente des évolutions contradictoires pour les populations particulièrement exposées aux risques routiers :

- **La mortalité des cyclistes est en net recul** (-21,5 %) par rapport à l'année précédente, mais cette donnée doit être atténuée par le fait qu'en 2006, l'évolution du nombre de cyclistes décédés (+0,6 %) ne suivait pas la baisse générale de la mortalité sur la route (-11,5 %).
- À l'inverse, **davantage de piétons ont perdu la vie**, avec une hausse de 4,9 %.
- Les **jeunes** paient toujours un **tribut important sur les routes** ; alors que les accidents mortels diminuent une nouvelle fois chez les adolescents de 15 à 17 ans (-11,1 %) et les jeunes de 18 à 24 ans (-5,4 %), ils augmentent dans une proportion très importante (+25,2 %) chez les enfants de 0 à 14 ans.

Concernant le respect des règles de sécurité, l'ONISR note que le port de la ceinture de sécurité connaît une nouvelle amélioration, plaçant la France parmi les meilleurs pays d'Europe pour cette pratique.

Les pays européens, dont on dispose des résultats 2007, ont connu une hausse du nombre des personnes tuées de 1,3 %. En 2006, les résultats de la France étaient déjà meilleurs que ceux de l'Europe (-11,5 % pour la France contre -4,6 % pour le reste de l'Europe).

Consultez le bilan de la sécurité routière en 2007 sur le site Internet

www.securite-routiere.gouv.fr

II. Campagne de sensibilisation « gilet et triangle » : Karl Lagerfeld soutient la sécurité routière

Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR), réuni le 13 février 2008, **a décidé de rendre obligatoire la présence, dans tout véhicule en circulation, d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation** pour renforcer la sécurité des usagers de la route en situation d'arrêt d'urgence (sauf pour les cycles, les deux-roues motorisés, les véhicules à trois roues et quadricycles à moteur non-carrossés).

• Une campagne média menée avec un grand nom de la mode…

Une grande campagne de communication est lancée ce mercredi 18 juin 2008, associant de façon humoristique l'image prestigieuse de Karl Lagerfeld à l'image utilitaire du gilet et du triangle. Elle comporte un volet d'affichage urbain et des messages radio diffusés sur les antennes généralistes et autoroutières. Un module Internet complète ce dispositif.
« *J'incite chaque conducteur à se munir, d'ores et déjà, de ces équipements pour les vacances d'été »* souligne Jean-Louis BORLOO.

• Le gilet de sécurité et le triangle de pré-signalisation : mode d'emploi

Le gilet de sécurité doit être porté par le conducteur avant de sortir du véhicule, de nuit comme de jour, quelles que soient les conditions de visibilité, à la suite d'un arrêt d'urgence. Le gilet doit être facilement **accessible** (dans la boîte à gants, sous le siège, etc.).

Le triangle de pré-signalisation doit se trouver à bord du véhicule. Après avoir revêtu un gilet de sécurité, le conducteur doit placer le triangle sur la chaussée à une **distance de 30 mètres au moins** de son véhicule ou de l'obstacle à signaler. S'il est immobilisé en sortie d'un virage, le triangle doit être installé en amont de l'entrée de ce virage. **L'allumage des feux de détresse reste obligatoire, lorsque le véhicule en est équipé.**

Le gilet de sécurité et le triangle de pré-signalisation n'écartent pas le danger. Chacun doit se conformer aux consignes de sécurité propres à certaines situations. Par exemple, sur autoroute, il est impératif de sortir de son véhicule, côté passager, et de se placer immédiatement de l'autre côté de la glissière de sécurité.

Le gilet et le triangle doivent être **conformes à la réglementation en vigueur** (marquage Communauté européenne « CE » pour le gilet et certification par le marquage « E 27 R » pour le triangle.

Un délai supplémentaire accordé aux Français

Pour que chaque Français puisse s'équiper dans les meilleures conditions, Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, annonce que **l'entrée en vigueur des sanctions pour les automobilistes ne sera applicable qu'à compter du 1er octobre 2008**.

À cette date, le non-respect de ces obligations sera passible d'une contravention de la quatrième classe (amende forfaitaire de 135 €, amende minorée de 90 €).

« *Ne tardez pas, le gilet et le triangle peuvent vous sauver la vie*. *Le gouvernement accorde ce délai afin de permettre à tous les particuliers d'acquérir le gilet et le triangle et aux professionnels de doter leur flotte »* explique Jean-Louis BORLOO.